

M. et Mme MANSOUX Denis
7 rue de la Cordere
78550 GRESSEY

1/4
Gressey le 14 octobre 2024

M. Jean Marie TETART
Président de la CPPH

Objet: Consultation publique



Monsieur le Président de la CPPH,

Bien qu'il soit difficile d'accéder en ligne au dossier complet (même en se faisant aider par un agent de la CPPH qui avait lui aussi bien des difficultés), vous trouverez ci-après nos observations et propositions.

1. Diagnostic territorial.

La consommation en énergie de la CPPH en 2019 est de 552 GWh, soit 18,5 MWh/hab dont 62% d'origine fossile.

Observation: Quel est le % d'électricité d'origine électro-nucléaire et pourquoi serait-il si faible? Est-ce le fait de la SICAE?

2. Synthèse de la stratégie

Vous fixez un objectif de -26% de notre consommation par la production de renouvelable locale en 2030, mais aussi de ramener la consommation d'énergie de 552 GWh/2019 à 418 GWh/2030... et pour cela il faudrait passer d'une production en énergie renouvelable de 6 GWh/2019 à 110 GWh/2030. C'est dans 5 ans!!!

Observation: Voir chapitre 4 (Renouvelable/méthanisation). Nous avons-nous la capacité à réaliser ces travaux? J'ai récemment consulté ENGIE, mon interlocuteur est au Havre, puis LEROY-MERLIN à Nantes mon interlocuteur est à Montpellier!!! est-ce bien cela que vous visez?

3. Stratégie et programme d'actions.

J'ai bien noté les objectifs associés 2019/2030

- Emission gaz à effet de serre "secteur résidentiel" - 52%
- Consommation d'énergie " " - 22%
- Nombre de logements rénovés - 400 collectifs et 1500 indiv. (20% du total)
- Nombre de chauffage fioul remplacés - 1900 (100% des chauffages).

Pour cela l'action prioritaire H3-6-dit "Communiquer à destination du grand public sur les aides et accompagnements à la rénovation énergétique et/ou remplacement de chauffage" sachant que:

3.1 Nous avons déjà réalisé le remplacement du chauffage au fioul par une pompe à chaleur (solaire thermique) pour un montant de 24000€ avec pour seul accompagnement la "Prime certificats d'économie d'énergie ENGIE de 2800€". De plus nous avons fait installer un insert dans notre cheminée pour un montant de 7500€ sans aucune aide, sans oublier les fenêtres double vitrages, volets solaires, portes de garage isolée pour 37000€ avec une seule aide, une prime Effy de 1414,50€. Tous ces travaux réalisés avec du matériel produit en France et des entreprises locales (des Yvelines).

A titre d'info, la prime de 1000 € de la Région IDF pour la mise en échetterie de la chaudière à fuel (avec justificatif), c'est de la foutai- tellement le dossier est complexe à établir.

Question: Pouvez-vous écrire clairement les aides que l'on peut réellement intégrer dans nos projets.

Et une dernière info de ce jour: Nous avons deux véhicules électriques on cherche à faire installer une borne de recharge --- mais aussi on réfléchit, tenant compte du fait que notre consommation électrique évolue nettement à faire installer des panneaux solaires ainsi qu'une batterie domestique. On dit partout "Vous avez droit à la prime de l'Etat sans condition de ressources". Parfait.

Alors j'ai contacté par internet France environnement et la réponse est "Vous n'avez droit à rien, vous avez 84 ans et le programme d'aide s'arrête à 73 ans révolus".

Est-ce vrai? Si oui la CPHH accompagne-t-elle ce projet? y.a-t-il quelque chose de prévu au département, à la Région?

4- Diagnostic territorial.

Actuellement 2019/2020 nous produisons 6 GWh. La CPHH estime le potentiel de gain à 270 GWh avec la répartition suivante: potentiel photovoltaïque à 100 GWh, la biomasse de 5 à 15 GWh, la méthanisation à 100 GWh et l'éolien à 50/60 GWh.

En 2020 le solaire photovoltaïque représente 248 MWh dans la CPHH et le potentiel estimé est de 98 220 MWh!!! Sauf erreur ce sont vos évaluations.

Sur le photovoltaïque et la biomasse je veux bien l'entendre, mais sur la méthanisation et l'éolien cela me paraît être du domaine du rêve. Pour ne prendre que quelques exemples qui nous sont proches à Villiers en Descourte personne ou presque ne veut du méthane, à Gressy personne ou presque ne veut du foie gras, à Buchery personne ou presque ne veut de la trison!!! même si vous jugerez que deux de ces exemples sortent du cadre de l'engueule!!! Notez simplement que lorsqu'une technologie, un procédé, une implantation a un a priori négatif --- vous n'y arrivez pas. C'est le cas du méthaneur et de l'éolien.

Proposition: Je propose de ramener la méthanisation à 30 GWh et l'éolien à 20 GWh et à contrario de noter?? le photovoltaïque solaire à 200 GWh (technologie à priori ^{mieux} acceptée), si vous voulez conserver vos objectifs!!! --- mais peut-être avez des informations réalistes sur la méthanisation et l'éolien?? Mais attention à partir d'un projet il y aura bien sur des recours administratifs et l'on sortira de 2024/25

J'ai noté également le périmètre potentiel de l'éolien. Gressy y est incl. Mais j'ai noté aussi les précautions particulières prises pour les villes de Hondan et Richebourg??

Proposition: Supprimer cette précaution qui ne relève pas du PCAE. Dit autrement, si un jour un propriétaire foncier veut installer une éolienne(s) sur son terrain ce sera à la municipalité concernée de prendre la décision et non au législateur qui dans son plan nous entend qu'à part les deux villes précitées, les autres

3/4

Communes situées dans le périmètre éolien n'auraient rien à dire!!!
Ceci étant on pourrait aussi dire "L'implantation d'une éolienne ne devra pas défigurer le paysage et tenir du cadre environnemental et historique local".

5- Plan Air Renforcé.

Depuis 2008, il est noté que les émissions de polluants sont globalement à la baisse. En revanche on observe une hausse des émissions de NH₃ (ammoniac) entre 2012 et 2015 avec une légère baisse en 2019.
Ensuite vous publiez un tableau d'objectifs 2020/2030 par rapport à 2005*. J'ai noté

NOX	2020	225T	2025	132T	2030	74T	Effort - 85%*
PM10		131T		108T		81T	- 59%*
PM25		64T		49T		39T	- 65%*
COVM		193T		148T		114T	- 66%*
NH3		188T		179T		170T	- 26%*
SO2		8T		6T		4T	- 81%*

Question: Pourquoi si peu de volontarisme sur le NH₃. L'ammoniac est produit par l'essentiel par le lisier de l'abbaye de Houdan, l'élevage, les engrais ... bref des origines agricoles.

Proposition: Rétener un objectif autour de 60% et ramener le tonnage aux alentours de 35T ce qui me paraît encore très élevé.
Faut-il mettre en place une aide à l'évolution des exploitations?
Je le crois ... mais je pense que vous ne circulez pas par temps de brouillard (c'est le pur hasard) où vous sentez la m...e et cela plusieurs jours!!! c'est insoutenable et indéfendable.

Question: Vous ne parlez pas dans le PCAET des stations d'épuration qui produisent des odeurs (en particulier en été) et des boues étalées elles aussi après traitement dans les surfaces cultivées.*
Je crois qu'il faudra au moins un chapitre sur ce sujet avec des recommandations en particulier sur l'évacuation des eaux usées après traitement. * cf étendages de la ferme de Bienheureuse!!!

Voilà Monsieur le Président de la CPPH ma contribution au PCAET avec mes questions, observations et propositions. Je ne doute pas que vous le lirez avec attention et que vous en tirerez le meilleur pour le bien de la population de la CPPH.

Je reste à votre disposition au cas où vous auriez besoin d'informations complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de toute ma considération.

NOTA: Voir page 4/4

Denis Laroche

NOTA 1 : Vous ne traitez pas dans ce plan (sauf erreur de ma part) du problème de l'eau qui de mon point de vue deviendra un des problèmes majeurs dans les prochaines années. Les précipitations actuelles devraient nous faire réfléchir. Ci-après quelques uns de mes réflexions.

1. Faire le bilan des consommations individuelles au sein de la CPPH. Selon CULIGAN qui intervient chez nous ils reconstruit des clients qui utilisent de 150 à 450 l d'eau pour un foyer de deux personnes !!!

2. Doit-on continuer à autoriser la construction de piscines? Si oui les associer à des contraintes financières au prix du m³ utilisé --- qui plus est cela engorge les stations d'épuration quand on les viclange.

3. Doit-on réguler les arrosages effectués par l'agriculture avec des prélèvements directs dans la nappe phréatique qui par essence est le bien commun de la population

4. Ne pas s'interdire de réfléchir à la création de bassins de rétention des eaux de ruissellement afin d'éviter ce qui se fait actuellement. (Pluies → Vosges et en Jura → Eure → Seine → Manche) --- on a tout perdu. On pourrait aussi récupérer les eaux traitées de la station d'épuration au lieu comme à Grassey qu'elles partent dans le fossé de St-Lubin.

NOTA 2 : le Conseil Communautaire de la CPPH doit avoir l'esprit que maintenant (c'est ainsi) on ne fait pratiquement rien sans aide et à tous les niveaux --- c'est devenu un mode de fonctionnement. Si on élimine de ce plan tous les plus de 73 ans, je crains que vous ayez des difficultés à le réaliser. Enfin comme il n'y a pas d'obligation de résultats, les habitants ne vont pas, par hypothèse, se sentir concernés.

Proposition : Ajouter un texte de ce style.

"La mise en œuvre du PCAET fera l'objet de courriers adressés périodiquement pour rappeler aux habitants de la CPPH leurs obligations en matière d'atteinte aux objectifs assignés."

Ces courriers pourront devenir directs (je pense en particulier au nombre de chauffage fixe remplacés). Dans cet esprit on pourrait s'inspirer de ce qui est en place pour l'automobile avec la fin des véhicules thermiques en 2035.

Car il faut dire la vérité aux Français pour qu'ils acceptent les efforts à faire !!! mais qui a dit cela ?